

Monsieur le président

le 21 mai 2025

Quand on regarde le §3 du Chapitre 04.00.A01. Compétitions Fédérales, les limites données pour l'attribution des Tds ne correspondent pas avec celles de la BWF (BWF Statutes, Section 5.3.8: Technical Diagrams and Tables – Seeding and Byes). Le RGC (Chapitre 03.01.A04 Placement des têtes de série), quant à lui, donne des limites différentes au § 3 mais correspond totalement au règlement BWF.

| Nb Tds | CF      | RGC     | BWF      |
|--------|---------|---------|----------|
| 2      | 5 à 9   | - à 15  | 3 à 15   |
| 4      | 10 à 20 | 16 à 31 | 16 à 31  |
| 8      | 21 à 39 | 32 à 63 | 32 à 63  |
| 12     | 40 à -  |         |          |
| 16     |         | 64 à -  | 64 à 128 |

Cette différence de bornage affichée dans les 2 règlements fédéraux peut poser interrogation, même si cela n'a pas d'incidence sur l'organisation des tableaux des Compétitions Fédérales.

Je vous laisse juge d'y apporter éventuellement les modifications nécessaires.

Veuillez agréer, monsieur le président, nos sentiments sportifs les meilleurs

Michel Prévot, président